

Saint-Denis, le 11 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'université Paris 8 ouvre un nouveau département d'institut d'études judiciaires (IEJ) au sein de son UFR droit

Avec ce nouvel IEJ, l'Université est désormais en capacité de préparer les étudiants aux examens et concours donnant accès aux carrières juridiques et judiciaires et tout particulièrement l'entrée au Centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA).

En effet, la formation professionnelle exigée pour l'exercice de la profession d'avocat est subordonnée à la réussite de cet examen qui se tient une fois par an, organisé uniquement par les universités bénéficiant d'un IEJ en leur sein.

La formation dispensée dans l'IEJ de Paris 8 se déroulera sur une année universitaire et pourra être suivie en présentiel ou en distanciel, sous forme dématérialisée, avec mise à disposition des cours et TD correspondant aux matières qui doivent être préparées : droit civil, droit des affaires, droit social, droit pénal, droit administratif, droit international européen. Pour y candidater, les étudiants doivent être inscrits en première année de master droit ou être titulaires de ce diplôme.

Du point de vue de la pédagogie, les cours assurés au sein du département seront d'ordre théorique et pratique tout en privilégiant des séminaires de méthodologie ainsi que des conférences d'actualité. La formation, assurée par des universitaires et des professionnels du droit, avocats ou magistrats entrainera les étudiants aux épreuves écrites et orales du CRPFA (note de synthèse, droit des obligations, cas pratique de spécialité, grand oral...). Pour se préparer aux conditions d'examens, l'IEJ organisera de façon régulière des examens écrits blancs ainsi que des grands oraux blancs qui seront notés et jugés par des universitaires ou des professionnels du monde juridique et judiciaire.

Cette nouvelle formation, qui s'inscrit dans le prolongement d'enseignements déjà présents à l'UFR droit comme la [mention Justice, procès, procédures](#), représente un intérêt indéniable pour nos étudiants qui ont désormais la possibilité de préparer l'examen d'entrée au CRFPA dans leur Université.

L'ouverture de ce département offre également à notre établissement la grande opportunité d'ouvrir le second IEJ de la Seine-Saint-Denis, après celui de l'Université de Villetaneuse. L'objectif de cette année est mesuré : accueillir environ une cinquantaine d'étudiants pour un début des cours au mois de janvier 2021, avant de s'accroître petit à petit.

Des discussions et partenariats sont naturellement envisagés avec le tribunal judiciaire de Bobigny et le barreau de la Seine-Saint-Denis.

Plus d'informations sur cette formation :

<https://www.univ-paris8.fr/-Departement-d-Institut-d-Etudes-Judiciaires-DIEJ-846->

Contact :

Service.communication@univ-paris8.fr - @Presse_Paris8